

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

**ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2012**

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, RUE CLEMENT MAROT
75008 PARIS**

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29802 BREST CEDEX 9

**ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2012**

Au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH,

En notre qualité de contrôleur spécifique de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH et en application des dispositions prévues par l'article 5 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, nous avons procédé à la vérification de la validité, au regard de la réglementation en vigueur, des modes et résultats d'évaluation des immeubles sous-jacents aux prêts et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, tels que publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2012 et joints à la présente attestation.

Les modes et résultats d'évaluation des immeubles et les méthodes de réexamen périodique de leur valeur ont été définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction de votre société.

Il nous appartient de nous prononcer sur leur validité au regard des règles en vigueur au 31 décembre 2012.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité :

- des procédures, modes et résultats d'évaluation ainsi que des méthodes de réexamen périodique, dans leur conception et dans leur application, à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2012 ;
- des informations publiées simultanément aux comptes annuels avec, d'une part, le dispositif d'évaluation et de réexamen effectivement appliqué et, d'autre part, avec les résultats résultant de l'application du dispositif d'évaluation.

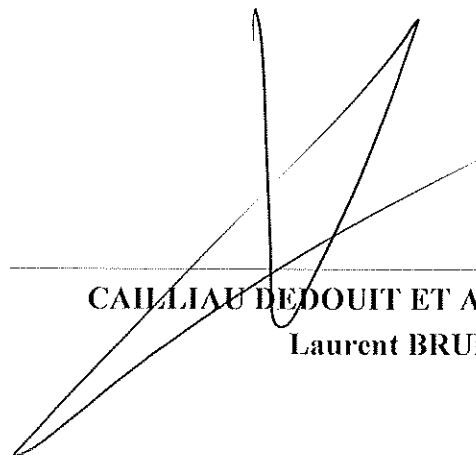
Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

***Attestation sur les modes et résultats d'évaluation et les méthodes de réexamen périodique
de la valeur des immeubles au 31 décembre 2012***

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la conformité aux dispositions prévues par les articles 2 à 4 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des modes et résultats d'évaluation des immeubles et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 26 mars 2013

Le Contrôleur Spécifique



CAILLIAU DE DOUIT ET ASSOCIES
Laurent BRUN

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

1. Le cadre réglementaire	2
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1 ^{er} de l'évaluation des immeubles	2
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF	4
2.1. Evaluation initiale des biens financés.....	4
2.2. Réévaluation statistique des gages.....	5
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indice PERVAL.....	5
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH.....	6
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés.....	6
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL.....	7

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

1. Le cadre réglementaire

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre du règlement no 97-02 :

- a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;
- b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;
- c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats» (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel» (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat» (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

A noter, qu'au 31 décembre 2012, 90 prêts, représentant un encours de 20,5 M€ ont été mobilisés à tort. Ces prêts nécessitaient une évaluation initiale car ils dépassaient les seuils précités. Après examen, ces prêts ont pu être mobilisés du fait d'un défaut dans le filtre de sélection des créances. Le filtre a été corrigé et ces prêts seront supprimés manuellement du cover pool mobilisé par Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH au cours du premier semestre 2013.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

- 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
- 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
- 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
- 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus de la base PERVAL, recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indice PERVAL

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par la société PERVAL détenue par le notariat (ces bases couvrant d'une part l'Île de France et, d'autre part, le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- indices 1^{er} trimestre AAAA disponibles mi-juillet AAAA
- indices 2^{ème} trimestre AAAA disponibles mi-octobre AAAA

Au 31 décembre 2012, les derniers indices utilisés sont ceux du 2nd trimestre 2012.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle on dispose l'indice PERVAL. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice PERVAL le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice PERVAL le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des départements non disponibles

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2012).

- Retraitement des types de bien maisons et autres dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien maisons et autres situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL à disposition au 31/12/2012. L'indice Q2_2012 utilisé est l'indice PERVAL provisoire.

Evolution des indices PERVAL : Q2_2012vsQ2_2011

Région	Département	Nature du bien	Q2_2012 vs Q2_2011	Montant des biens réévalués
Alsace	Bas-Rhin	Appartement	1,0201	806 040
Alsace	Bas-Rhin	Autre	1,0120	6 432 634
Alsace	Bas-Rhin	Maison	0,9990	1 963 991
Alsace	Haut-Rhin	Appartement	1,0158	238 735
Alsace	Haut-Rhin	Autre	1,0076	2 554 814
Alsace	Haut-Rhin	Maison	1,0007	483 417
Aquitaine	Dordogne	Appartement	0,9697	1 500 979
Aquitaine	Dordogne	Autre	0,9720	74 317 746
Aquitaine	Dordogne	Maison	0,9721	65 153 278
Aquitaine	Gironde	Appartement	1,0509	35 613 993
Aquitaine	Gironde	Autre	1,0366	983 621 959
Aquitaine	Gironde	Maison	1,0320	501 902 409
Aquitaine	Landes	Appartement	1,0219	1 595 693
Aquitaine	Landes	Autre	1,0136	26 922 443
Aquitaine	Landes	Maison	1,0127	12 014 930
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Appartement	0,9648	457 307
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Autre	0,9697	8 119 494
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Maison	0,9700	4 076 157
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	1,0063	2 464 139
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Autre	1,0104	21 859 624
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Maison	1,0141	9 484 173
Auvergne	Allier	Appartement	1,0349	2 043 592
Auvergne	Allier	Autre	1,0238	87 320 857
Auvergne	Allier	Maison	1,0206	79 884 771
Auvergne	Cantal	Appartement	1,0342	751 470
Auvergne	Cantal	Autre	1,0280	26 988 891
Auvergne	Cantal	Maison	1,0224	10 160 744
Auvergne	Haute-Loire	Appartement	1,0215	120 762
Auvergne	Haute-Loire	Autre	1,0204	2 374 066
Auvergne	Haute-Loire	Maison	1,0224	1 571 715
Auvergne	Puy-de-Dôme	Appartement	1,0279	7 031 769
Auvergne	Puy-de-Dôme	Autre	1,0224	231 400 393

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Auvergne	Puy-de-Dôme	Maison	1,0194	95 540 209
Basse-Normandie	Calvados	Appartement	0,9873	1 770 865
Basse-Normandie	Calvados	Autre	1,0002	22 372 988
Basse-Normandie	Calvados	Maison	1,0059	16 193 806
Basse-Normandie	Manche	Appartement	1,0138	111 360
Basse-Normandie	Manche	Autre	1,0039	14 391 776
Basse-Normandie	Manche	Maison	1,0029	5 687 101
Basse-Normandie	Orne	Appartement	0,9868	154 634
Basse-Normandie	Orne	Autre	0,9987	4 530 040
Basse-Normandie	Orne	Maison	0,9995	1 917 974
Bourgogne	Côte-d'Or	Appartement	1,0149	2 249 224
Bourgogne	Côte-d'Or	Autre	1,0163	10 274 274
Bourgogne	Côte-d'Or	Maison	1,0171	4 614 779
Bourgogne	Nièvre	Appartement	1,0088	107 025
Bourgogne	Nièvre	Autre	1,0144	1 308 116
Bourgogne	Nièvre	Maison	1,0150	1 528 287
Bourgogne	Saône-et-Loire	Appartement	0,9888	113 337
Bourgogne	Saône-et-Loire	Autre	1,0059	2 747 848
Bourgogne	Saône-et-Loire	Maison	1,0105	2 173 305
Bourgogne	Yonne	Appartement	1,0130	399 760
Bourgogne	Yonne	Autre	1,0121	2 288 106
Bourgogne	Yonne	Maison	1,0119	1 746 098
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	0,9867	9 246 809
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	0,9822	628 680 919
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	0,9816	424 799 879
Bretagne	Finistère	Appartement	1,0047	27 173 915
Bretagne	Finistère	Autre	1,0047	1 335 498 487
Bretagne	Finistère	Maison	1,0049	711 502 975
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	1,0398	78 740 014
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	1,0253	1 511 443 488
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	1,0181	845 563 396
Bretagne	Morbihan	Appartement	1,0287	24 153 192
Bretagne	Morbihan	Autre	1,0112	967 957 165
Bretagne	Morbihan	Maison	1,0076	674 790 113
Centre	Cher	Appartement	0,9800	171 914
Centre	Cher	Autre	0,9776	2 882 854
Centre	Cher	Maison	0,9772	1 750 374
Centre	Eure-et-Loir	Appartement	0,9777	231 335
Centre	Eure-et-Loir	Autre	0,9962	7 504 527
Centre	Eure-et-Loir	Maison	0,9989	5 207 052
Centre	Indre	Appartement	0,9714	0
Centre	Indre	Autre	1,0277	1 429 373
Centre	Indre	Maison	1,0321	742 706
Centre	Indre-et-Loire	Appartement	1,0497	1 690 500
Centre	Indre-et-Loire	Autre	1,0332	15 265 037

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Centre	Indre-et-Loire	Maison	1,0281	5 210 726
Centre	Loir-et-Cher	Appartement	0,9726	0
Centre	Loir-et-Cher	Autre	0,9875	2 925 942
Centre	Loir-et-Cher	Maison	0,9890	3 001 341
Centre	Loiret	Appartement	0,9907	436 336
Centre	Loiret	Autre	0,9997	12 268 339
Centre	Loiret	Maison	1,0024	2 774 871
Champagne-Ardenne	Ardennes	Appartement	0,9878	22 541
Champagne-Ardenne	Ardennes	Autre	1,0129	287 534
Champagne-Ardenne	Ardennes	Maison	1,0158	362 960
Champagne-Ardenne	Aube	Appartement	0,9920	0
Champagne-Ardenne	Aube	Autre	1,0023	2 098 643
Champagne-Ardenne	Aube	Maison	1,0054	572 775
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Appartement	1,0090	0
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Autre	1,0123	1 567 364
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Maison	1,0128	386 957
Champagne-Ardenne	Marne	Appartement	0,9891	0
Champagne-Ardenne	Marne	Autre	1,0042	3 688 471
Champagne-Ardenne	Marne	Maison	1,0107	2 446 335
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1,0811	0
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1,0775	0
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1,0631	0
Corse	Haute-Corse	Appartement	1,0811	0
Corse	Haute-Corse	Autre	1,0775	0
Corse	Haute-Corse	Maison	1,0631	0
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	1,0811	0
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	1,0775	0
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	1,0631	0
Franche-Comté	Doubs	Appartement	1,0177	970 110
Franche-Comté	Doubs	Autre	1,0128	6 827 573
Franche-Comté	Doubs	Maison	1,0085	2 247 769
Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	0,9866	0
Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	0,9881	1 672 367
Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	0,9882	46 677
Franche-Comté	Jura	Appartement	1,0114	252 366
Franche-Comté	Jura	Autre	1,0000	1 056 338
Franche-Comté	Jura	Maison	0,9968	317 340
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	0,9898	0
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	0,9980	811 043
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	1,0030	206 632
Haute-Normandie	Eure	Appartement	0,9982	581 563
Haute-Normandie	Eure	Autre	0,9943	9 741 756

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Haute-Normandie	Eure	Maison	0,9939	9 720 416
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Appartement	1,0085	1 183 513
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Autre	1,0041	18 498 277
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Maison	1,0028	14 814 851
Ile-de-France	Essonne	Appartement	1,0278	4 315 277
Ile-de-France	Essonne	Autre	1,0309	53 451 447
Ile-de-France	Essonne	Maison	1,0330	19 992 398
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	1,0811	57 341 129
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	1,0775	244 118 275
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	1,0631	68 754 795
Ile-de-France	Paris	Appartement	1,1038	423 426 812
Ile-de-France	Paris	Autre	1,1038	0
Ile-de-France	Paris	Maison	1,1038	0
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	1,0540	13 036 854
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	1,0523	34 424 631
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	1,0501	19 282 391
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	1,0165	4 705 927
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	1,0217	31 065 604
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	1,0236	21 132 983
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	1,0297	4 481 361
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	1,0335	32 733 576
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	1,0357	25 286 278
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	1,0632	13 821 947
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	1,0585	79 010 748
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	1,0497	29 106 125
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	1,0545	9 565 850
Ile-de-France	Yvelines	Autre	1,0458	122 456 639
Ile-de-France	Yvelines	Maison	1,0387	64 928 541
Languedoc-Roussillon	Aude	Appartement	0,9765	939 163
Languedoc-Roussillon	Aude	Autre	0,9865	8 624 347
Languedoc-Roussillon	Aude	Maison	0,9921	4 118 069
Languedoc-Roussillon	Gard	Appartement	1,0079	1 357 607
Languedoc-Roussillon	Gard	Autre	0,9978	11 758 805
Languedoc-Roussillon	Gard	Maison	0,9937	13 805 337
Languedoc-Roussillon	Hérault	Appartement	1,0258	11 461 983
Languedoc-Roussillon	Hérault	Autre	1,0105	37 853 052
Languedoc-Roussillon	Hérault	Maison	0,9998	27 997 444
Languedoc-Roussillon	Lozère	Appartement	1,0061	0
Languedoc-Roussillon	Lozère	Autre	0,9897	1 288 947
Languedoc-Roussillon	Lozère	Maison	0,9855	585 528
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Appartement	0,9867	2 195 851
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Autre	0,9817	12 132 013
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Maison	0,9791	7 388 695
Limousin	Corrèze	Appartement	1,0145	0
Limousin	Corrèze	Autre	0,9945	5 498 607

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Limousin	Corrèze	Maison	0,9920	3 072 824
Limousin	Creuse	Appartement	1,0366	0
Limousin	Creuse	Autre	0,9775	1 897 331
Limousin	Creuse	Maison	0,9756	1 216 681
Limousin	Haute-Vienne	Appartement	1,0134	575 116
Limousin	Haute-Vienne	Autre	0,9999	7 758 702
Limousin	Haute-Vienne	Maison	0,9944	3 061 857
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	1,0095	278 904
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	0,9967	3 644 270
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	0,9915	1 073 948
Lorraine	Meuse	Appartement	1,0190	0
Lorraine	Meuse	Autre	0,9994	468 338
Lorraine	Meuse	Maison	0,9978	0
Lorraine	Moselle	Appartement	1,0079	420 696
Lorraine	Moselle	Autre	0,9883	5 376 721
Lorraine	Moselle	Maison	0,9779	1 380 219
Lorraine	Vosges	Appartement	1,0201	0
Lorraine	Vosges	Autre	1,0016	393 293
Lorraine	Vosges	Maison	0,9963	216 300
Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	0,9970	562 837
Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	1,0022	2 657 577
Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	1,0028	555 816
Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	1,0087	1 245 657
Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	1,0131	55 270 411
Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	1,0139	13 467 965
Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	1,0010	0
Midi-Pyrénées	Gers	Autre	1,0054	1 773 275
Midi-Pyrénées	Gers	Maison	1,0057	1 513 175
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	1,0315	9 888 206
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	1,0324	61 683 381
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	1,0326	19 396 136
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Appartement	1,0019	838 435
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Autre	1,0100	4 880 458
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Maison	1,0129	1 049 940
Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	1,0005	0
Midi-Pyrénées	Lot	Autre	1,0118	4 471 358
Midi-Pyrénées	Lot	Maison	1,0128	1 859 799
Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	1,0059	686 658
Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	1,0093	3 760 516
Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	1,0092	1 349 085
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	1,0129	419 031
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	1,0148	4 459 861
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	1,0147	1 611 256
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Appartement	1,0286	4 743 077
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Autre	1,0164	29 559 444

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Nord-Pas-de-Calais	Nord	Maison	1,0137	24 517 719
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Appartement	1,0098	1 782 784
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Autre	0,9941	6 959 397
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Maison	0,9919	7 627 833
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	1,0373	7 573 780
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	1,0313	206 995 926
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	1,0288	77 091 220
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	0,9984	724 057
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	1,0126	21 740 638
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	1,0158	7 411 943
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	1,0032	384 562
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	1,0107	17 657 615
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	1,0114	11 362 258
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	0,9713	416 077
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	1,0048	12 139 999
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	1,0099	4 729 709
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	1,0384	489 164
Pays de la Loire	Vendée	Autre	1,0040	20 409 918
Pays de la Loire	Vendée	Maison	0,9991	7 008 174
Picardie	Aisne	Appartement	0,9919	931 659
Picardie	Aisne	Autre	1,0173	2 376 034
Picardie	Aisne	Maison	1,0191	1 089 549
Picardie	Oise	Appartement	1,0282	839 973
Picardie	Oise	Autre	1,0150	12 229 637
Picardie	Oise	Maison	1,0122	5 717 592
Picardie	Somme	Appartement	1,0361	193 354
Picardie	Somme	Autre	1,0098	2 887 017
Picardie	Somme	Maison	1,0068	1 480 494
Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0,9810	1 062 921
Poitou-Charentes	Charente	Autre	1,0019	165 893 816
Poitou-Charentes	Charente	Maison	1,0030	124 355 678
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	1,0229	2 072 424
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	1,0106	36 547 949
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	1,0087	20 718 996
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	1,0100	350 321
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Autre	1,0177	4 947 888
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Maison	1,0180	2 337 010
Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	1,0232	341 828
Poitou-Charentes	Vienne	Autre	1,0200	8 394 570
Poitou-Charentes	Vienne	Maison	1,0196	4 398 912
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	0,9695	1 203 505
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	0,9907	2 752 721
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	1,0013	1 252 086

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

d'Azur	Provence			
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	1,0296	32 068 107
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	1,0192	44 635 690
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	0,9942	42 478 965
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	1,0037	15 754 597
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	0,9977	92 521 927
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	0,9923	87 284 802
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,9888	1 214 932
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,9938	6 121 175
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	1,0020	2 768 769
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	1,0240	10 267 540
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	1,0052	48 860 324
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	0,9931	37 272 624
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	0,9828	1 811 269
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	1,0015	10 776 337
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	1,0073	10 864 201
Rhône-Alpes	Ain	Appartement	1,0322	1 298 965
Rhône-Alpes	Ain	Autre	1,0226	6 329 445
Rhône-Alpes	Ain	Maison	1,0194	12 305 919
Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	1,0010	0
Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	1,0025	2 817 321
Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	1,0026	2 390 634
Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	1,0042	668 288
Rhône-Alpes	Drôme	Autre	1,0022	4 804 741
Rhône-Alpes	Drôme	Maison	1,0015	2 247 516
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1,0466	16 099 871
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1,0544	32 143 762
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	1,0655	38 949 705
Rhône-Alpes	Isère	Appartement	1,0028	11 452 014
Rhône-Alpes	Isère	Autre	1,0027	38 318 381

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Rhône-Alpes	Isère	Maison	1,0021	40 576 108
Rhône-Alpes	Loire	Appartement	0,9877	427 461
Rhône-Alpes	Loire	Autre	0,9972	5 584 326
Rhône-Alpes	Loire	Maison	1,0028	4 384 699
Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	1,0463	19 915 658
Rhône-Alpes	Rhône	Autre	1,0392	52 491 627
Rhône-Alpes	Rhône	Maison	1,0270	27 761 928
Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	1,0079	16 523 533
Rhône-Alpes	Savoie	Autre	1,0187	11 231 480
Rhône-Alpes	Savoie	Maison	1,0351	7 865 391
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	1,0811	0
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	1,0775	0
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	1,0631	0
TOTAL				13 211 551 976